

Questionnaire Collectif citoyen de soutien aux éboueurs du SIOM

Réponse Liste "Le Printemps Giffois" (Gif sur Yvette)

1. Pensez-vous que les élus du SIOM et les Maires aient une responsabilité dans l'attribution du marché à la société SEPUR et que le sort fait aux salariés les concerne ?
Par définition, le SIOM - et les élus qui y siègent - ont la responsabilité que leur donne la délégation attribuée par la CPS, puisque ce sont eux qui ont défini les conditions du marché et qu'ils l'ont au final attribué à la société SEPUR.

2. Etes-vous satisfait des conditions de travail et de rémunération des salariés chargés de la collecte 1 ? Sinon, comment comptez-vous intervenir ?

Les conditions sociales au sein de la société SEPUR n'ont visiblement pas été prises en compte à hauteur de ce que la réputation de cette société laissait augurer dans ce domaine, et devaient de ce fait faire l'objet d'une vigilance particulière.

Lorsque nous serons élus, nous aurons la volonté de reprendre ce dossier, dans le cadre d'un audit.

3. Trouvez-vous normal qu'un prestataire auquel le SIOM a délégué la mission de service public de collecte des OM soit détenu par un fonds d'investissement dont l'objectif est de créer plus de valeur pour ses actionnaires ?

Dans le cadre d'un projet politique tel que nous l'envisageons, nous devons essentiellement, par delà la question des différents actionnaires des entreprises répondant à un appel d'offre, mettre en place des conditions d'attribution des marchés garantissant à la fois des critères environnementaux précis et exigeants, et des critères sociaux qui en aucun cas ne doivent permettre un moins disant social pour les personnels... et le tout sans augmentation du coût pour les particuliers.

4. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de la collecte des OM et du devenir des déchets recyclables ?

Notre programme précise que les sujets importants concernant la vie dans la commune soient traités en commissions ou groupes de travail réunissant élus, associations et citoyens.

5. Pensez-vous que le traitement des déchets, en particulier les emballages et papiers, soit correctement assuré par l'entreprise désignée comme lieu d'exutoire ?

En l'état et à ce jour, nous n'avons pas d'éléments permettant un jugement sur ce point, par delà les premiers temps de la prise en charge par la société SEPUR. Des réponses précises devront être apportées dans le cadre de l'audit évoqué en question 2, ainsi que par le travail participatif évoqué ci dessus.

6. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente et durable de la collecte des OM ? Selon vous, la collecte des OM devrait-elle relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?

Si politiquement, nous sommes favorables en général à une gestion publique en régie, cela ne peut s'envisager que sur la base des points évoqués à la question 3, et ce dans le cadre communautaire.